

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 19 Octobre 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 15    **Présents :** 10    **Votants :** 12    **Absents :** 3    **Procurations :** 2

**Date de convocation :** 11/10/2022

**Date d'affichage :** 11/10/2022

**L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf Octobre, à 18h00.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOLE, Maire.

**Étaient présents :** Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Brisbarre-Costes Françoise, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Calude.

**Absents :** Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie, Galliard Jean-François (excusé)

**Représentés :** Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Bouat Yvan a donné procuration à Fiol Richard

**Objet :** Mandat agent commercial ESPERCE

**Délibération n° 2022-66**

Dans le cadre de la vente du Presbytère de la Commune (cadastré A351 et A351), Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2021-83 du 09 Juillet 2021, approuvait à 12 voix pour et 2 contre, le fait de :

- De solliciter les agences immobilières,
- D'autoriser le Maire à négocier les frais d'agence sans exclusivité
- D'autoriser le Maire à inscrire le bien dans les agences intéressées

En ce sens, Monsieur le Maire précise qu'il a été approché par Olivier ESPERCE, Agent commercial, adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), pour d'éventuelles visites.

A cette fin, il est nécessaire d'autoriser par mandat l'agent en question.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, autorise, Monsieur le Maire :

- A signer un mandat simple sans exclusivité à Olivier ESPERCE, Agent commercial, adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)
- L'agent immobilier pourra faire visiter le bien à de potentiels acheteurs.
- Monsieur le Maire s'engage à présenter au conseil municipal toutes les offres présentées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fait à NANT, le 19 Octobre 2022

Le Secrétaire de Séance,  
Anne-Marie FRENEHARD



Le Maire,  
Richard FIOLE

